

AVIS PUBLIC

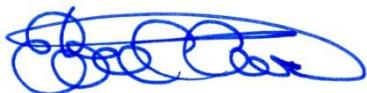
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(Articles 163 et 182 *Loi sur l'instruction publique*)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le comité exécutif de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tiendra une séance extraordinaire **le 31 janvier 2017, à 19 h 30**, au Centre de services de Rivière-du-Loup, situé au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, pour traiter des sujets suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2. Autorisation de paiement des dépenses des commissaires et du directeur général
3. Mouvements de personnel
4. Emprunts temporaires
5. Autorisations de paiement final – contrats de construction

Donné à Rivière-du-Loup, ce 25 janvier 2017.



Éric Choinière, avocat
Secrétaire général